

**LE PRESIDENT,**

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université d'Aix-Marseille autorisant la création (ou le renouvellement) des Diplômes d'Établissement,

**ARRETE :**

Article 1 :

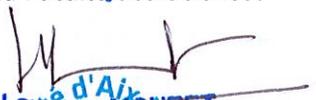
Le jury du Diplôme d'Établissement « **Optique Physiologique et Optométrie** » est composé comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

DU - Optique Physiologique et Optométrie
<b>1<sup>ère</sup> année</b>
<b><u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u></b> <u>Président(e)</u> : Christophe GUICHET <u>Suppléant(e)</u> : Roland REDON  <u>Liste des membres :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- Patrick FOURNIER (titulaire) / Yves VINCI (suppléant)</li><li>- Xavier BAGARRY (titulaire) / Sami VIOLLET (suppléant)</li></ul> <b><u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u></b> <u>Liste des membres</u> : Clémentine NAPOLITANO – Anaïs SERRERO
<b>2<sup>ème</sup> année</b>
<b><u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u></b> <u>Président(e)</u> : Christophe GUICHET <u>Suppléant(e)</u> : Eric LAZARIDES  <u>Liste des membres :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- Jean-Noël HOUZE (titulaire) / Jean-Luc CHIAPELLO (suppléant)</li><li>- Roland REDON (titulaire) / Patrick FOURNIER (suppléant)</li></ul> <b><u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u></b> <u>Liste des membres</u> : Clément FIORENTINO – Lionel GUERRA

Article 2 : La Doyenne de la Faculté des Sciences, Laurence MOURET et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 6 novembre 2024

Pour le Président et par délégation,  
La Doyenne de la Faculté des Sciences

  
Laurence MOURET  
